Institut de Productique - Construction de nouveaux locaux - Participation de la Ville

M. LE MAIRE, Rapporteur :

1 - Constitution de l'Institut de Productique de Franche-Comté

L'Institut de Productique de Franche-Comté, créé en 1984, permet d'obtenir les synergies entre 4 partenaires :

ADEPA: Agence de la Productique

CETIM: Centre Technique des Industries Mécaniques

ENSMM: ENSI de Mécanique et Microtechniques

UNIVERSITE de Franche-Comté : UFR Sciences et Techniques qui, en plus de leurs missions respectives, assurent au travers d'actions communes la promotion de la Productique en Franche-Comté et au-delà.

L'Institut de Productique de Franche-Comté s'est doté le 17 juin 1988 d'une structure de gestion, l'APIP -Association pour la Promotion de l'Institut de Productique de Franche-Comté- qui comprend un conseil d'administration et un bureau chargé de veiller au bon fonctionnement de l'Association.

L'existence en Franche-Comté d'un pôle productique, sous-tendu par des travaux de recherche de haut niveau appliqués à la production industrielle, constitue à coup sûr un élément d'appui important pour le développement de notre région.

L'Institut de Productique de Franche-Comté représente un gisement non négligeable de ressources humaines et matérielles associant des organismes de transfert naturellement tournés vers les entreprises et des organismes de recherche dans le domaine des systèmes de production.

2 - Buts et missions

L'objectif prioritaire est d'accompagner les industries manufacturières dans leur démarche d'amélioration de compétitivité par des efforts de mutation technologique et de modernisation grâce à 5 missions principales :

«FORMER» des spécialistes en automatique, informatique, en CFAO FORMATION INITIALE

«INVENTER» des principes, concepts, modèles, méthodes RECHERCHES FONDAMENTALE ET FINALISEE

«REALISER» de nouveaux matériels, logiciels, documents INNOVATION TECHNOLOGIQUE

«ADAPTER» les hommes : industriels, enseignants, jeunes FORMATION CONTINUE

«SUSCITER» dans l'entreprise : évolution, mutation, réalisation ACTIONS INDUSTRIELLES.

Cet objectif nécessite la mise en place d'actions sur le terrain dans les domaines suivants :

- Formation et sensibilisation : organisation de sessions spécifiques sur les techniques et méthodes de la démarche productique
- **Conseils et diagnostics** :intervention en entreprises, précédant tout investissement relatif à une modernisation.

- Recherche et Développement : concernant les méthodes et les techniques de l'automatisation flexible de la production, notamment dans le domaine de l'assemblage et des systèmes de production en général : assistance technique, essais et expérimentation, création de matériels ou de logiciels nouveaux.

- Transfert industriel :

Services : mise à disposition des industriels des moyens humains et matériels de l'Institut de Productique de Franche-Comté

Valorisation: par des projets, conseils et choix de partenaires, suivis, évaluations et promotions.

3 - Implantation

L'Institut de Productique est installé à Besançon 15, impasse des Saint-Martin sur la zone industrielle de Trépillot, dans des locaux appartenant à l'ADEPA développant une surface couverte de 2 372 m² sur un terrain de 5 000 m².

La construction de nouveaux locaux à proximité de l'ENSMM sur le Parc Scientifique et Industriel constituera un ensemble phare pour toute la région et renforcera ainsi l'attractivité du Parc pour les investisseurs. L'Institut de Productique emploie 80 personnes.

4 - Maîtrise d'ouvrage et propriété

Le Département du Doubs assurera la maîtrise d'ouvrage de la construction du nouvel Institut de Productique, de l'APS à l'édification des bâtiments en état d'achèvement, propre à permettre la cession de l'ensemble à l'ADEPA.

Au terme de la construction, et dans toute la mesure du possible au même moment que l'achèvement total de l'ENSMM, les nouveaux locaux seront mis à la disposition de l'Institut de Productique et le Département vendra l'ensemble immobilier à l'ADEPA, pour un prix n'excédant pas le montant du produit de la vente des locaux actuels - 15, impasse des Saint-Martin.

L'ADEPA s'engage à chercher dès à présent un acquéreur pour l'immeuble actuel (Impasse des Saint-Martin). Dès que la vente aura lieu, la cession du nouvel immeuble par le Département à l'ADEPA sera engagée, l'ADEPA versant la totalité du produit de la vente de l'ancien au Département.

Le terrain :

L'Etat, propriétaire actuellement, cèdera au Département le terrain nécessaire à l'emprise de la construction et au bon fonctionnement de l'ADEPA et du Nouvel Institut de Productique.

La surface exacte du terrain nécessaire sera précisée à partir du cahier des charges de la construction. Son estimation sera fondée sur le coût initial du terrain non viabilité. (Pour l'ENSMM le Service des Domaines avait estimé à 10 F le m² la valeur moyenne des 5 ha).

La construction :

Surface couverte développée : 2 000 m² environ.

Le Département fait établir l'APS sur la base de la pré-étude réalisée pour l'APIP, remise le 15 mars 1993.

Dès l'APS et aux stades suivants de la construction, le Département prendra les contacts nécessaires avec le Rectorat et son conducteur d'opération (DDE du Doubs) pour s'assurer de la compatibilité de la construction avec celle de l'ENSMM, et pour coordonner la conduite des deux opérations.

Le coût de la construction du Nouvel Institut de Productique et des aménagements et équipements nécessaires à sa destination, estimé initialement à 10,5 MF HT, sera arrêté à la remise de l'avant-projet sommaire.

Les délais :

La livraison de la construction devra intervenir concomitamment à celle totale de l'ENSMM (prévision : fin 1994/début 1995).

Le financement prévisionnel de l'opération (coût HT et compte tenu des éléments disponibles au 1^{er} juillet 1993). Il se décompose comme suit :

Etat:

- PACT de l'agglomération bisontine (FIAT)	2 MF
- Interventions ponctuelles pour l'aménagement du territoire (FIAT)	2 MF
Collectivités :	
- Région de Franche-Comté	1 MF
- Département du Doubs	1 MF
- Ville de Besançon	1 MF
- ADEPA : Produit de la vente de l'immeuble	3,5 MF
(estimation Domaines mai 1993) TOTAL	10,5 MF

Le Conseil Municipal est invité :

- à décider de participer à hauteur de 1 MF à la construction des nouveaux locaux de l'Institut de Productique, le crédit nécessaire sera inscrit au budget primitif 1994,
- à autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord entre l'Etat, la Région, le Département, l'ADEPA et l'APIP.
 - M. ANTONY: Cela représente 80 emplois sur le parc scientifique.
 - M. LE MAIRE: Je vous remercie. Ce rapport est adopté à l'unanimité.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Développement Economique, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.